**Une image contenant texte, clipart

Description générée automatiquement**

**SAS IFOR**

139 Rue du Faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

T. 01 42 56 49 67

F. 01 42 25 52 61

[www.ifec.fr](http://www.ifec.fr)

**Mettre en place la piste d’audit fiable**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **PUBLIC**  collaborateur audit ; Commissaires aux comptes ; Experts-comptables | |  | **DUREE**  0,5 jour(s) - 5 h  Nb minimum de participants : 8 |
|  | |  |  |
|  |  |
|  |  |
| **PRE REQUIS**  AUCUN | | | |
|  |  |  |  |
| **OBJECTIFS FORMATION**  ans son instruction fiscale du 7 février 2018 (BOI-CF-COM-10-10-30-10), l’Administration fiscale aligne la valeur probante de la facture PDF simple sur celle des autres modes de facturation.  Nos clients peuvent donc désormais accepter de traiter de simples factures reçues par mail à condition de respecter les nombreuses contraintes qui conditionnent le droit à récupération de la TVA.  La loi de finances 2020 ayant au surplus instauré le recours obligatoire à la facturation électronique dans les relations B to B d’ici les prochaines années, la facture PDF a vocation à s’installer durablement sur le territoire national.  Cette « simplification » s’accompagne d’une exigence nouvelle : la démonstration par le contribuable et en cas de contrôle fiscal, de l’existence au sein de l’entreprise d’une piste d’audit fiable garantissant le lien entre la facture reçue, l’opération commerciale réalisée et le règlement de la facture.  Il appartient donc à chaque client de constituer, documenter, sécuriser et contrôler sa propre piste d’audit fiable conformément aux exigences du CGI précisées récemment par l’administration fiscale, d’autant que ces dispositions s’appliquent également dans l’intervalle aux factures sous format papier.  Il est donc indispensable, compte-tenu notamment du risque encouru en matière de responsabilité civile professionnelle, de bien maitriser l’amplitude de la réglementation et de bien s’assurer de l’existence chez nos clients d’une documentation répondant aux exigences de l’Administration fiscale. | | | |
|  |  |  |  |
| **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**  Savoir mettre en place un piste d'audit fiable | | | |
|  |  |  |  |
| **CONTENU PEDAGOGIQUE**  Mesurer le principe d'égalité de traitement entre facture papier et facture électronique  Les supports d'émission et de transmission des factures désormais autorisés :  factures papier ; factures dématérialisées (distinction entre EDI fiscal et EDI non fiscal) ;  factures électroniques avec signature électronique (notion de certificat RGS 2 étoiles) ;  factures dites « cartographiées » nouvellement introduites par la Directive.  Des exigences communes :  authenticité de l'origine, intégrité du contenu et lisibilité des factures ;  mise en oeuvre de contrôles établissant une piste d'audit fiable entre les factures émises et reçues et la livraison de biens ou prestations de services.  Constituer, documenter, contrôler, archiver ou... éviter la piste d'audit fiable  Comment la constituer :  les actions concrètes à conduire ;  le recensement des documents juridiques et commerciaux en amont de la facture ;  la formalisation de la piste d'audit ;  la méthodologie d'élaboration des cartographies par flux et par fournisseurs.  Illustration pratique : exemple de cartographie modélisée selon les attentes de l'Administration fiscale  Comment la documenter :  les exigences formelles ;  les exigences fonctionnelles.  Comment la contrôler :  la nature des tests à conduire ;  la fréquence des tests à conduire ;  la formalisation des conclusions des tests.  Comment l'archiver :  le choix du support d'archivage de la piste d'audit ;  la durée d'archivage.  Comment l'éviter :  le recours à la facture signée selon un protocole RGS 2 étoiles ;  la mise en place de la dématérialisation fiscale.  Illustrations pratiques : exemple de procès-verbal de tests à remettre à l'Administration fiscale - Comment mettre en place une facture électronique signée RGS 2 étoiles  Archiver des factures et des documents juridiques et commerciaux associés :  Les bonnes pratiques à mettre en oeuvre.  Les pièges à éviter.  Restituer des documents archivés et dématérialisés  Préparer le contrôle par l'administration fiscale pour éviter les sanctions  Contrôle de la fiabilité de la piste d'audit :  modalités de contrôle ;  conséquences de l'absence ou du défaut de fiabilité de la piste d'audit.  Sanctions : le rejet du droit à récupération de la TVA.  Évaluer le degré de performance de la piste d'audit de l'entreprise : exemples de tests à effectuer | | | |
|  |  |  |  |
| **MOYENS & METHODES PEDAGOGIQUE**  interactivité entre participants et intervenant  Cas pratiques  Support pédagogique remis aux participants | | | |
|  |  |  |  |
| **EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION**  . Délivrance d’une attestation individuelle de formation. | | | |
|  |  |  |  |
| **DEROULEMENT**  Horaires : 8 h - 13 h  Nombre minimum de participants : 8  Nombre maximum de participants : 18 | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **FORMATEUR**  **Rémi GOUYET**  Avocat Associé et Professeur Associé à l'Université de Bourgogne (Section Droit Privé). | |  | **TARIFS HT**:  **Adhérent IFEC :** 350 €  **Adhérent IFEC + CJEC :** 300 €  **Adhérent IFEC + ANECS :** 300 €  **Adhérent IFEC + Stagiaire :** 300 €  **Adhérent IFEC +Inscrits à l’ordre < 5ans :** 300 €  **Non Adhérent IFEC :** 400 € |
|  |  |  |  |